l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

**Pour plus d'actualités concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr**

# Mesures tarifaires – 1er juillet 2021

Madame, Monsieur,

L'avenant n°5 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes (publié au JO du 8 février 2018) a prévu la revalorisation de 18 actes à compter du 1er juillet 2021.

Retrouvez sur ameli.fr les nouvelles cotations applicables dès le 1er juillet 2021.

Cordialement,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie